

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 décembre 2020

**Rapporteur :
Monsieur David LE GOFF**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020
(accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs eau potable 2021

Adoption des tarifs de l'eau potable pour l'année 2021 : il est proposé de maintenir les structures tarifaires existantes en 2020 et de fixer le tarif 2021 au même niveau qu'en 2020.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. de fixer le tarif eau potable sur le territoire des communes d'Ergué-Gabéric, Guengat, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Quimper à l'utilisateur sur la base d'une facture de 120 m³ à 1,466 € HT/m³ :

TARIF 2020	TARIF 2021
1,466 € HT/m ³	1,466 € HT/m ³

La surtaxe communautaire sera calculée sur la base des 1,466 € HT, déduction faite de la rémunération révisée du fermier (cf. tableau estimatif ci-joint).

Ces tarifs ne prennent pas en compte la redevance pollution de l'Agence de l'eau qui était de 0,30 €/m³ en 2020.

2. de maintenir le tarif de vente d'eau au délégataire des communes de Quimper et d'Ergué-Gabéric à 0,564 € HT par m³.
3. de maintenir la surtaxe applicable sur les ventes d'eau en gros de Pluguffan aux communes extérieures à 0,564 € HT/m³.

